

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 30 novembre 2021

### **Une saisie stupéfiante par la brigade des douanes de Dijon**

2,4 kg d'héroïne et 5 kg de paracétamol saisis

Dimanche 21 novembre, les agents de la brigade de surveillance des douanes de Dijon, en contrôle dynamique sur l'autoroute A31, sélectionnent un véhicule de tourisme immatriculé en Espagne. Après avoir effectué les injonctions d'arrêt au véhicule, les douaniers procèdent à son contrôle sur une aire d'autoroute.

L'occupant de la voiture, un homme de nationalité espagnole, déclare venir des Pays-Bas et se rendre à Barcelone.

Lors de la fouille du véhicule, les douaniers constatent une largeur inhabituelle entre la banquette arrière et le coffre : ils y découvrent une cache aménagée contenant 7 sachets thermosoudés de poudre brune. Les tests réalisés permettent d'en déterminer le contenu : 2 renferment de l'héroïne pour un total de 2,422 kg et les 5 autres du paracétamol pour un poids d'un peu plus de 5 kg.

Ces faits constituent une infraction pour transport et détention de produits stupéfiants et de médicaments à usage humain sans justificatif régulier. Le contrevenant a été remis aux services de gendarmerie à l'issue de la procédure douanière. Il a été présenté en comparution immédiate le 26 novembre 2021, mais a demandé un délai pour préparer sa défense. L'affaire est renvoyée à l'audience du 18 février 2022.

La douane est engagée dans la lutte contre tous les trafics, et notamment celui de stupéfiants : en 2020, elle a ainsi saisi 88,72 tonnes de stupéfiants.